

Monsieur Eric PIOLLE  
Maire de Grenoble  
11, bd Jean Pain  
38000 GRENOBLE

Grenoble, le 2 juin 2015

Monsieur le Maire,

Des sujets à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'UHCV du 18 mai 2015, vous avez pu constater que le problème des personnes en errance, au regard de la passion et des débats qu'il a suscités, est celui que les résidents et usagers du centre-ville considèrent comme le plus critique.

D'abord parce que c'est un problème qui touche à l'humain ; et la dégradation physique et morale continue de ces personnes qui vivent dans la rue en s'adonnant à l'alcool et à la drogue est perceptible par tous ceux qui les croisent périodiquement.

Ensuite parce que les nuisances induites par leurs comportements bruyants et exubérants - parfois agressifs - et leurs habitudes insalubres sur le domaine public et sous le regard de tous, sont insupportables pour les riverains et sont une gêne pour les usagers et chalands du centre-ville.

Enfin parce que les meutes de chiens en divagation, outre les problèmes de propreté et les nuisances sonores, provoquent la peur et parfois la terreur chez certains usagers.

Considérant par ailleurs que le centre-ville de Grenoble est aussi le centre de la Métropole, il est incontestable que la résolution de ce problème est de l'ordre de l'urgent.

Nous suggérons, pour le traiter, les modalités suivantes qui pourraient comporter deux phases :

- une première phase, dans le très court terme, ayant pour but la maîtrise des nuisances diurnes et nocturnes, par une application plus stricte de la loi ;
- une deuxième phase, de plus long terme, ayant pour but la détermination d'une solution générale au problème de l'errance.

Pour parvenir à ce double objectif, l'UHCV propose la constitution d'un groupe de travail *ad hoc* composé des autorités compétentes, des représentants des habitants et des acteurs sociaux.

Mais, in fine, nous appelons votre attention sur le fait que l'atteinte à l'ordre public étant avérée, notamment place Grenette et au voisinage de la Maison du Tourisme, mais aussi rue

d'Alsace, avenue Alsace-Lorraine, à la Gare et ses environs immédiats, des mesures de circonstances doivent être prises sans attendre la mise en place du groupe de travail proposé. Les riverains attendent avec impatience, vous l'avez constaté, ces premières mesures.

En espérant que cette suggestion reçoive votre assentiment, soyez assuré, Monsieur le Maire de notre haute considération.

Le Conseil d'Administration